



Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 18 Absents : 11
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/08 du 18 décembre 2023

D. 2023/08-10 – FPT – Suppression de postes non pourvus

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, DIU Sandrine, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine.

Absents excusés : ALONSO Christophe, DUSSART Vincent, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : BINET Pascale à DIU Sandrine, MARROT Cora à ARNAUD Olivier, PILIPCZUK Gregory à SIGAL Sandrine.

Les conseillers ont été convoqués le 12 décembre 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services. Il s'avère que le tableau des effectifs n'est plus à jour car de nombreux postes ne sont plus pourvus suite aux évolutions de carrière ou aux départs des agents (démission, mutation, retraite...).

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la collectivité en mettant à jour le nombre de postes qui existent mais ne sont pas pourvus et qui ne font pas l'objet d'une prévision de recrutement à court terme.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 décembre 2023

Il est proposé au conseil municipal de supprimer, parmi les postes non pourvus :

Filière Administrative :

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe temps complet

Filière Animation :

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 30 h.

2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30 h.

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Technique :

4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} cl à temps non complet 28 h.
1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Filière Sociale :

3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

Approuve la modification du tableau des effectifs telle que proposée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

La Maire,



Sandrine SIGAL

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative